

## 2. FAVORISER L'UTILISATION DU VELO

### Action 2.2. Sécuriser et compléter les itinéraires de liaison avec les pôles voisins

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Description de l'action</b></p> <p>Sécuriser et compléter les itinéraires de liaison avec les territoires et pôles voisins</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <p><b>Action(s) liée(s)</b></p> <p>2.1. Mettre en place un réseau d'itinéraires cyclables communal<br/>5.2. Sécuriser les lieux accidentogènes</p>                                                                                                                                                  |
| <p><b>Objectif(s) poursuivi(s)</b></p> <p>Améliorer les conditions de déplacement des cyclistes et favoriser l'utilisation du vélo en offrant des conditions de déplacements plus sûres et confortables pour les cyclistes</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <p><b>Acteur(s) concerné(s)</b></p> <p>Région wallonne, Commune de Villers-la-Ville (, Province du Brabant Wallon, Communes voisines)</p>                                                                                                                                                           |
| <p><b>Lieu(x) concerné(s)</b></p> <p>Itinéraires de liaison cyclable avec les territoires et pôles voisins</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <p><b>Budget (estimation)</b></p> <p>€€€€€ (&gt; 100.000 €) Dépendra fortement des types d'aménagements réalisés</p>                                                                                                                                                                                |
| <p><b>Degré de priorité et période de mise en œuvre</b></p> <p><u>Priorité 1 (action à court-moyen terme)</u></p> <p>N93 : Liaison SDA-Baisy-Thy (et amélioration traversée territoire com.)<br/>N275 : Liaison VLV-Abbaye (et carrefour Bois D'Hez)</p> <p>Liaisons vers MSG/LLN/Chastre/Gembloux depuis Mellery et vers LBV (via Chassart)</p> <p><u>Priorité 2/3 (action à moyen-long terme)</u></p> <p>N93 : Liaison vers Sombreffe</p> <p>Liaisons vers Genappe, Rêves, Les Bons-Villers, Fleurus, Sombreffe.</p> | <p><b>Source(s) et modalité(s) de financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Public de Wallonie</li> <li>- Subsidés Service Public de Wallonie</li> <li>- Province du Brabant Wallon (itinéraires sur le réseau Points-Noeuds)</li> <li>- Fonds Propre Commune</li> </ul> |

## 2. FAVORISER L'UTILISATION DU VELO

### Action 2.2.b. Sécuriser et compléter les itinéraires de liaison avec les pôles voisins

#### Description concrète de l'action

##### Préambule

Tant la Région que la Commune, en collaboration avec la Province du Brabant (pour les liaisons empruntant le réseau Points Nœuds), amélioreront, compléteront, créeront les itinéraires de liaison cyclable vers les territoires et pôles voisins.

La carte ci-après reprend les liaisons envisagées.

##### Liaisons sur voies régionales

#### Connexions avec Baisy-Thy/Nivelles et Sombreffe/Namur (N93)

Concernant les connexions avec Baisy-Thy/Nivelles et Sombreffe/Namur via la N93 – déjà largement aménagées pour les cyclistes – les actions consistent à :

- En priorité, **réaliser le chaînon manquant** entre Sart-Dames-Avelines et Baisy-Thy (projet en cours) et de s'assurer de la sécurité de la traversée pour les cyclistes aux 4 Bras de Baisy-Thy ;
- En parallèle, de marquer davantage (et de façon plus pérenne) les **traversées de voies secondaires**, et dans une moindre mesure de refaire le revêtement des tronçons dégradés (en particulier entre la rue Beussart et la rue de la Jouerie).
- **D'améliorer la cyclabilité du tronçon** situé entre la limite communale avec **Sombreffe** et cette agglomération – qui est actuellement relativement dangereux et inconfortables pour les cyclistes :

- Au minimum, refaire le revêtement ;
- Idéalement, séparer davantage le cheminement cycliste de la circulation automobile.

#### Connexions avec Court-Saint-Etienne (N275)

Une large partie de la N275 permettant une connexion avec Court-Saint-Etienne est également aménagée pour les cyclistes. En sus des recommandations faites à la fiche 2.1. concernant le tronçon entre Marbais et Villers-la-Ville, il est recommandé :

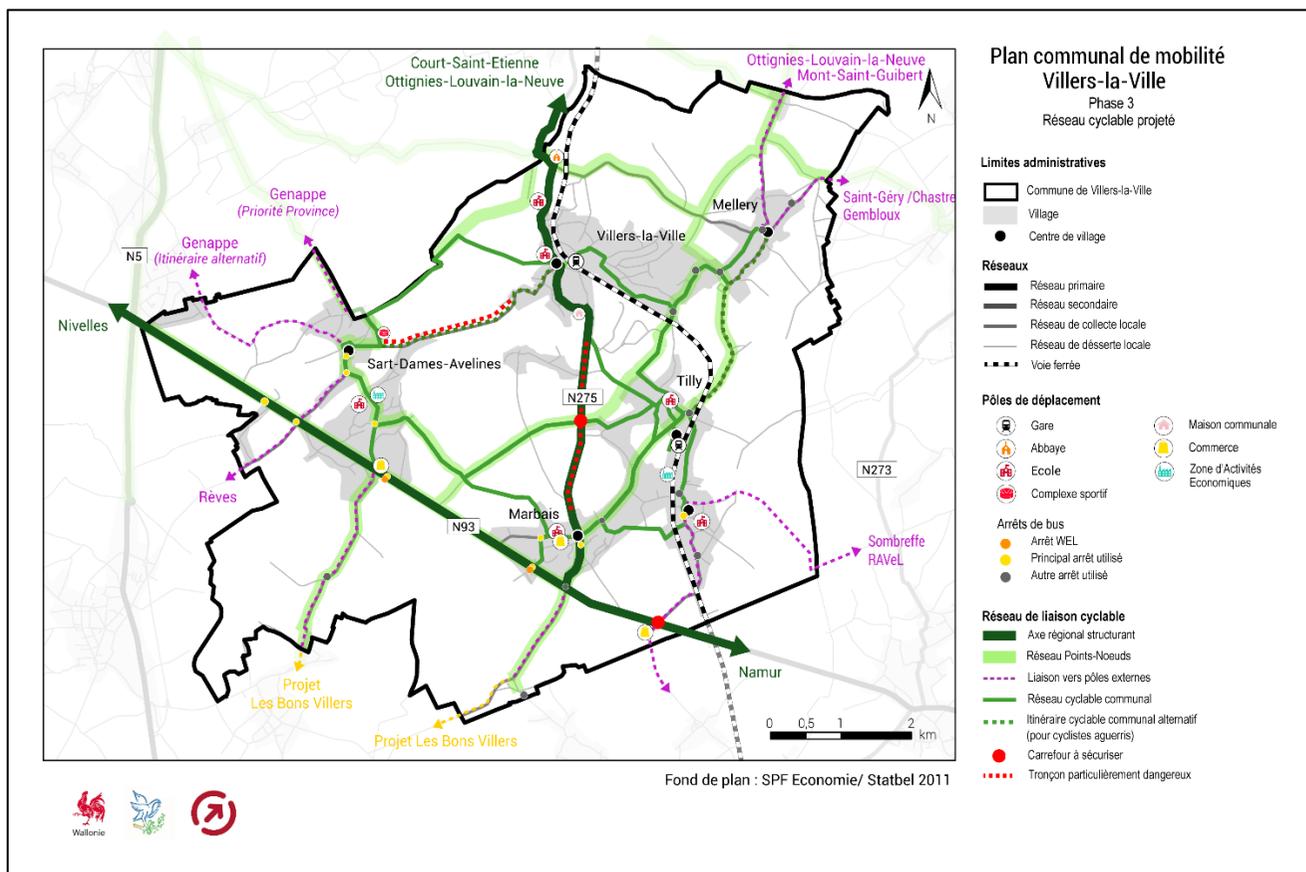
- De marquer l'itinéraire cyclable entre Villers-la-Ville et l'Abbaye (jusqu'à la piste cyclable présente le long de la N275 et permettant de rejoindre Court-Saint-Etienne) ;
- De faciliter/sécuriser la traversée du carrefour formé entre la N275 et le Bois de Hez.

Par ailleurs, afin d'offrir une meilleure qualité de déplacements, de permettre une meilleure cohabitation entre piétons et cyclistes, et aux cyclistes de choisir leur itinéraire en fonction de leur capacité dans la portion de la N275 desservant la maison communale, il est également recommandé :

- D'améliorer la cyclabilité de la piste cyclable D7 établie sur le trottoir en refaisant le revêtement dans la dernière portion de la piste, en facilitant l'accès aux différentes portions de la piste (abaissement de trottoir) ;
- D'envisager un remplacement du signal D7 par un F99. Les cyclistes les plus aguerris grimpent en effet la cote à plus de 20 km/h

## 2. FAVORISER L'UTILISATION DU VELO

### Action 2.2.b. Sécuriser et compléter les itinéraires de liaison avec les pôles voisins



## 2. FAVORISER L'UTILISATION DU VELO

### Action 2.2.b. Sécuriser et compléter les itinéraires de liaison avec les pôles voisins

#### Liaisons sur voies communales

De façon générale, les connexions vers l'extérieur assurées par les axes communaux constituent également des itinéraires du Réseau Points-Nœuds – dont certains sont déjà en partie aménagés. Les cas échéants, leur dimensionnement et/ou la qualité de leur revêtement ne sont pas toujours optimales (voire conformes aux réglementations).

A ce titre, il est recommandé de rendre ces cheminements plus confortables et sécurisants. Là où le réseau est encore inexistant, il sera nécessaire de le compléter par des aménagements adaptés en assurant une continuité.

#### Connexions vers MSG/Louvain-la-Neuve et Chastre/Gembloux

Etant donné qu'elles sont déjà en (large) partie aménagées vers les pôles concernés, et qu'elles empruntent des itinéraires repris par d'autres réseaux (Points-Nœuds, liaison régionale entre pôles), les connexions vers MSG/Louvain-la-Neuve et Chastre/Gembloux sont prioritaires.

Depuis le centre de Mellery, la rue Adjudant Kumps et la rue des Vieilles Voies devront être rendues (plus) cyclables. Dans les zones sises en agglomération, cela passera à priori par la réalisation de bandes cyclables suggérées. Hors agglomération, un aménagement qui isole les cyclistes pourrait être réalisé, en particulier rue Adjudant Kumps.

#### Connexion vers Villers-Perwin (via Chassart)

Pour les mêmes raisons, la connexion vers les Bons-Villers constitue également une priorité. Outre la réalisation du chaînon manquant entre les pistes cyclables existantes (sur VLV et Les Bons Villers), il sera nécessaire de refaire/améliorer la qualité des revêtements des pistes existantes. Par ailleurs, la piste actuelle ne permet pas une circulation simultanée dans les deux sens, et devra donc être dédoublée (ou élargie).

#### Connexions avec Genappe, Rêves, Villers-Perwin (via Tout-Vent) et Sombreffe (via Chaussée Romaine)

Les connexions vers ces 3 pôles sont jugées moins prioritaires que les précédentes. Concernant la connexion vers Genappe, 2 itinéraires sont proposés : le chemin de la Vallée, constituant une connexion directe mais actuellement peu praticable, et le chemin de la Bruyère des Censes (également peu praticable). S'agissant de chemins agricoles, il s'agira de les rendre praticables pour les cyclistes, tout en veillant à ce que ces itinéraires ne deviennent pas attractifs pour les automobilistes.

Spécifiquement pour ces connexions, la Commune entamera des démarches avec les Communes voisines afin d'assurer autant que possible une continuité des itinéraires cyclables.

